



SYNDICAT  
AUTONOME  
SPP-PATS

20 Grande rue  
60480 Sainte Eusoye  
Tél: 06 01 93 45 58

*presidentsa60@gmail.com*

Monsieur Eric DE VALROGER  
Président du conseil d'administration  
du SDIS 60  
8 avenue de l'Europe ZAE Beauvais Tillé  
BP 20870 60008 BEAUVAIS

Beauvais, le 29 Mai 2017

**Objet :** Préavis de grève

**Envoyé par fax au 03 44 06 21 02 / 03 44 06 64 35/03 44 45 39 00 et par voie postale.**

Monsieur le Président,

Depuis la refonte de notre filière en 2012, nous avons alerté les différentes autorités sur les conséquences de la non applications des mesures transitoires pour les agents qui en seraient exclus.

En effet, les chiffres que vous annoncez pour la nomination au grade d'adjudant des promouvables laissent apparaître que près de 70 agents vont perdre leur qualification et redescendre en responsabilités opérationnelles alors que vous encouragez l'ambition volontariat pour justement pallier à ce manque de qualification.

En conséquence de quoi, nous souhaitons mettre en avant les points suivant:

- L'absence de reconnaissance de l'acquis d'expérience dans les tableaux au grade d'adjudant;
- La mise en place de critères à exercer de nouvelles fonctions et compétences non prévues par les mesures transitoires ;
- Les largesses managériales de certains officiers dans l'évaluation de leurs agents ;
- L'absence de lettre de cadrage à l'attention des chefs CS pour l'équité entre agents lors de l'entretien annuel ;
- La nomination de seulement 16 agents au grade d'adjudant pour cette année 2017, et 46 d'ici fin 2019 alors que le contingent compte environ 100 agents promouvables ;
- Le justificatif d'une pyramide hiérarchique saturée pour les INC2 SPP alors que le besoin fait cruellement défaut pour le SDIS 60 ;
- La non reconnaissance de l'investissement des agents de catégorie C pour notre SDIS ;
- Les gardes imposées aux SPV en lieu et place de SPP par le nombre et la compétence;

- L'opposition des SPP face aux SPV dans leurs utilisations et la reconnaissance de leur investissement par le SDIS du fait de l'exclusion des SPP des mesures transitoires et de l'organisation d'un concours de sergent

Nous vous informons que conformément aux dispositions de la loi du 13 juillet 1983 et des textes en vigueur du Code du travail relatif aux modalités de grève dans les services publics nous déposons un préavis de grève pour la journée du mercredi 7 Juin 2017, de 08H00 à 12H00 avec avis à se mobiliser au SDIS de l'Oise.

Il s'étend à tout le personnel départemental (SPP/SPV et PATS) qui déciderait d'adhérer à cette démarche.

Pendant la durée du préavis, et ultérieurement, nous nous tenons à votre entière disposition afin d'ouvrir de véritables négociations sur la base des revendications qui vous ont été communiquées à plusieurs reprises.

Dans l'attente, recevez, Monsieur le Président, l'assurance de notre considération distinguée.

**Le Président Départemental,**



**Ludovic RUAUX**

Copie au Colonel Luc CORACK, Directeur Départemental SDIS 60  
Copie à monsieur Didier MARTIN, préfet de l'Oise

Réf :  
PCASDIS.SA/29052017  
2017-0134

Affaire suivie par :  
secretariatsa60@gmail.com

Copie à :  
Directeur départemental  
Préfecture de l'Oise  
Service juridique SA SPP-PATS

Pièces jointes :